



## Plan Local d'Urbanisme

# 8.B.1 Notice

**Plan Local d'Urbanisme prescrit le 3 juin 2010**  
**Plan Local d'Urbanisme arrêté le 31 mai 2012**  
**Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 décembre 2012**

DEPARTEMENT DU VAR -  
**Commune de la Crau**

 **CITADIA**

## Eau potable

### **Situation actuelle**

#### **Besoins globaux**

La population globale de la commune de La Crau en période de pointe est estimée à 17 000 habitants environ.

Les données d'exploitation des dernières années permettent d'évaluer les besoins de la journée de pointe à 3 000 m<sup>3</sup> distribués. Ce qui correspond à une consommation journalière de 175 l/j.

$$0,175 \times 17\,000 \approx 3000 \text{ m}^3/\text{j}$$

Pour répondre à ces besoins la commune peut actuellement disposer des ressources suivantes :

× Souscription auprès du syndicat des communes de l'est de Toulon  
= 55 l/s soit 4 752 m<sup>3</sup>/j

Les ressources globales 4 752 m<sup>3</sup>/j permettent donc de répondre aux besoins actuels de la commune.

#### **Descriptif du réseau**

Les moyens de stockages s'établissent de la manière suivante :

×	Réservoirs du Fenouillet [2 x 500 m <sup>3</sup> + 1 x 3000 m <sup>3</sup> ]	4 000 m <sup>3</sup> à 135 NGF
×	Réservoirs de La Moutonne	1 000 m <sup>3</sup> à 139 NGF
×	Réservoir des Martins	1 000 m <sup>3</sup> à 135 NGF

Les trois réservoirs disposent d'un point de livraison du Syndicat Intercommunal.

Les canalisations maîtresses diamètre 200 mm et 150 mm assurent la distribution et le transit éventuel des volumes nécessaires aux transferts inter zones.

En particulier le nouveau réservoir des Martins a permis le renforcement de la distribution du secteur (augmentation de la pression et du débit disponibles) et permet également en cas de besoin de secourir le centre ville.

La capacité de stockage 6 000 m<sup>3</sup> est supérieure aux besoins de 24 heures de consommation.

### **Situation projetée**

En prenant en compte l'hypothèse haute de développement démographique de la commune durant la période de validité du PLU et en y incluant la population saisonnière le réseau de distribution devra satisfaire aux besoins de 20 000 habitants au maximum.

Ces besoins futurs peuvent être évalués à :

-  $0,175 \times 20\,000 = 3\,500 \text{ m}^3/\text{J}$  ce qui donnerait une journée de pointe de  $3\,500 \text{ m}^3$ .

Il lui est également possible d'augmenter autant que de besoin sa souscription auprès du syndicat intercommunal.

Les canalisations principales sont suffisamment dimensionnées ou font l'objet d'opération de dilatation largement entamées.

La commune a lancé une campagne de recherche d'une nouvelle ressource en eau pour contrecarrer la fermeture du puits des Arquets effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Des investigations sont menées dans le quartier de Clairval.

## **Assainissement**

### ***Situation actuelle***

Le réseau de collecte des eaux usées peut être subdivisé en 3 secteurs principaux :

- x Centre-ville
- x Secteur de la Moutonne
- x Quartiers Maraval – Les Martins

Le réseau du centre-ville repose sur une ossature développée de caractéristiques suffisantes (diamètres 200 et 300) qui achemine les effluents vers le collecteur principal  $\varnothing 400 \text{ mm}$  de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau. Ces effluents sont traités à l'usine de dépollution intercommunale.

Les effluents du secteur la moutonne sont dirigés vers plusieurs stations de relevage par un collecteur  $\varnothing 250 \text{ mm}$  puis vers le collecteur intercommunal et ensuite vers la station d'épuration intercommunale.

Les quartiers Martins/Maraval sont également dirigés, après relèvement (Moulin 1<sup>er</sup> – La Grassette) vers la même station d'épuration.

Le réseau est suffisamment dimensionné pour assurer la collecte des nouvelles constructions envisagées. Des extensions ponctuelles s'avèreront sans doute nécessaires.

De plus, depuis le 23 mars 2010, la nouvelle station d'épuration, d'une capacité de traitement d'eaux usées, de  $14\,000 \text{ m}^3$ , soit  $80\,000$  équivalent/habitant, est en fonction. Le nouvel équipement est conçu pour répondre aux normes européennes les plus strictes et aux besoins de toute la vallée du Gapeau à l'horizon 2030.

### ***Améliorations envisagées***

La lutte contre les eaux parasites a fait l'objet d'un premier programme de travaux suite au diagnostic général des réseaux de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau. Une enquête complémentaire en cours doit dégager de nouvelles priorités.

## **ORDURES MENAGERES**

Les ordures ménagères sont ramassées ou régies par le service Ordures Ménagères de la commune et sont déposées sur le dépôt relais de l'Almanarre à HYERES.

La commune est membre du SITTOMAT qui regroupe les communes de Toulon, La Seyne sur Mer, Hyères, Six Fours, La Garde, La Valette du Var, Ollioules, Le Pradet, Le Revest, La Crau, Signes, Bandol, Saint Mandrier, Le Beausset, Sanary sur mer, Evenos.

Ces déchets sont repris pour être acheminés à l'usine intercommunale d'incinération de Lagoubran située sur la commune de Toulon/la Seyne.

Dans le cadre de sa politique de mise en œuvre du tri sélectif, la commune est aussi dotée d'une déchetterie intercommunale avec la commune de Carqueiranne. Tous types de déchets y sont triés. De plus, la commune développe sa politique de tri en porte à porte sur 90 % de son territoire et en apport volontaire sur le reste. Sa volonté est donc d'augmenter son taux de tri de déchets ménagers.

## **SCHEMA COMMUNAL DES EAUX PLUVIALES**

Depuis plusieurs années, la commune s'équipe d'un réseau de collecte suffisamment dimensionné pour supprimer les inondations qui se produisent périodiquement sur son territoire. La confection d'un bassin de rétention sur l'Eygoutier au quartier Saint Augustin est toujours envisagée pour améliorer l'écoulement des crues de ce cours d'eau. La réalisation d'un schéma Directeur de collecte des eaux pluviales est nécessaire pour donner une vision prospective de l'aménagement des futures zones urbaines en lien avec l'existant.